

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 18 janvier 2024
portant prorogation du mandat des membres du conseil d'administration
de l'Institut français du textile et de l'habillement

NOR : ECOI2401506A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et
numérique**

Vu les articles L. 521-1 et suivants du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2000 modifié portant création de l'Institut français du textile et de
l'habillement,

Arrête :

Article 1^{er}

Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté du 14 avril 2000 susvisé, le mandat des membres du
conseil d'administration de l'Institut français du textile et de l'habillement est prorogé jusqu'au
31 janvier 2025.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au
Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 janvier 2024,

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du service de l'industrie,
C. MARECHAL-DEREU